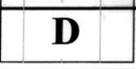
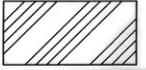


ضابطة تصميم النمو

REGLEMENT DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

ZONES					
DESIGNATIONS	Représentations graphiques	Largeur minimale de la façade	superficie minimale des lots	Hauteur maximale des constructions	Superficie constructible et dispositions complémentaires
HABITAT DENSE		10m	80m ²	11.50m (R+2)	- Patio 12m ² (4 x 3) avec vue directe minimale de 4m pour les pièces habitables; - Si les cours servent uniquement pour l'éclairage et l'aération des cuisines, leurs dimensions peuvent être ramenées à 3m x3m.
HABITAT RURAL		----	----	----	- Pour l'habitat rural, les règles de construction sont libres - Les hauteurs maximales seront de 4m(RDC). - Toutefois une seule salle peut être autorisée en étage sans dépasser 10 m ² et 1/5ième de la surface bâtie. - L'usage des matériaux locaux pour le traitement des façades et des terrasses est obligatoire.
HABITAT MONOFAMILIAL		10m	200m ²	8m (R+1)	Recul minimal de : * 4m par rapport aux voies * 5m par rapport au fond de la parcelle
ZONE D'ACTIVITES		8m	100m ²	8m (RDC+1)	le RDC doit être réservé uniquement aux activités artisanales
ZONE AGRICOLE		30m	2500m ²	8m (RDC+1)	Construction sur 1/10 maximum du lot Recul minimal de : * 10m par rapport aux voies * 5m par rapport aux riverains.
ZONE DE BOISEMENT			NEANT		Zone de boisement, toute construction est interdite sauf celles nécessaires à l'animation et l'entretien du site de boisements.
ZONE NON AEDIFICANDI			NEANT		Toute construction y est interdite